

Gratuité à l'usage des trains et cars régionaux dès 12 ans : top départ ce vendredi 22 décembre !



Bensizerara Sofiane - Région Occitanie

Gratuité à l'usage des trains et cars régionaux dès 12 ans : top départ ce vendredi 22 décembre !

Au lendemain de l'entrée en vigueur de la gratuité des transports à Montpellier, et comme elle s'y était engagée, la Région Occitanie étend son dispositif de gratuité à l'usage des trains et cars régionaux liO (« +=0 ») à compter de ce vendredi 22 décembre. Désormais, 1 million de jeunes de 12 à 26 ans sont concernés, une première en Europe !

L'offre « += 0 », qui permettait déjà aux 16-26 ans de bénéficier de la gratuité à bord des trains et des cars régionaux, s'ouvre désormais aux jeunes **dès l'âge de 12 ans sur l'ensemble du réseau de transport liO (21 lignes de train et 370 lignes de car)**. Pensé dans une logique de contrat d'engagement à travers une tarification dégressive allant jusqu'à la gratuité, ce dispositif vise à récompenser la fidélité des jeunes usagers qui font le choix des transports en commun. Il favorise ainsi un report modal durable de la voiture individuelle vers les transports collectifs.

« Déjà particulièrement volontariste en matière de tarification attractive (trains régionaux les moins chers de France), la Région Occitanie va aujourd'hui encore plus loin en proposant la gratuité à l'usage des trains et cars régionaux dès l'âge de 12 ans. Désormais, 1 million de jeunes sont invités à rejoindre le mouvement « +=0 ». C'est bon pour le climat et pour le pouvoir d'achat. C'est le contrat gagnant-gagnant que nous leur proposons pour répondre, ensemble, à l'urgence climatique.

Réseau TaM à Montpellier, trains et cars régionaux liO : l'Occitanie s'illustre sur le front des mobilités décarbonées. Je sais que d'autres territoires continueront de rejoindre cette dynamique car c'est le sens de l'histoire : nous allons lancer une véritable révolution en matière de déplacements du quotidien. Et l'engouement de nos concitoyens est la preuve qu'ils sont prêts à faire le choix des transports collectifs dès lors que l'offre, la qualité de service et la tarification sont au rendez-vous » a notamment souligné la présidente de Région, Carole Delga, à la veille de l'entrée en vigueur du dispositif.

Gratuité à l'usage « +=0 » pour les 12-26 ans, comment ça marche ?

Pour le jeune voyageur, il suffit de télécharger sur son smartphone l'application Fairtiq et de créer un compte gratuitement. Ensuite, à chaque montée et descente d'un train ou d'un car liO, il n'y a plus qu'à cliquer sur le bouton start ou stop. En cas de contrôle, une simple présentation de l'application est nécessaire.

Dans les autocars liO

- Pour les usagers non-abonnés au transport scolaire de la Région, les 10 premiers trajets dans le mois ne coûtent qu'1€. À partir du 11^e voyage, tous les trajets suivants sont gratuits.

- Pour les abonnés au transport scolaire assuré par la Région (hors métropoles et agglomérations), de la maternelle à la terminale, l'accès à toutes les lignes d'autocars liO est gratuit sur simple présentation de l'abonnement scolaire, y compris pendant les vacances et week-ends.



Pouchard Sébastien - Région Occitanie

Dans les trains liO

- Tous les jeunes de 12 à 26 ans bénéficient de 50% de réduction sur les 10 premiers trajets du mois en cours (à noter qu'un aller-retour compte pour 2 trajets).
- Ils bénéficient ensuite de la gratuité sur tous les voyages réalisés à partir du 11e trajet dans le mois.



Bensizerara Sofiane - Région Occitanie

Une cagnotte en bonus

À partir du 21e et jusqu'au 30e trajet, l'utilisateur déclenche sa cagnotte qu'il alimente à chacun de ses voyages à hauteur de 10% de la dépense effectuée sur les 10 premiers trajets. Cette cagnotte lui permettra de régler les 10 premiers trajets du mois suivant, ou d'un autre mois puisqu'elle peut rester créditée pendant un an. Ainsi, les utilisateurs réguliers des transports en commun ne paient que lors du premier mois.

Exemple : si l'utilisateur a dépensé 40€ pour ses 10 premiers trajets en train, à partir du 21e trajet dans le mois il cagnottera 4€ (10%) pour chaque trajet effectué jusqu'à la fin du mois. Au bout de 30 trajets, sa cagnotte sera donc créditée de 40€ et lui permettra de régler les 10 premiers trajets du mois suivant.

Informations et modalités pratiques : <https://www.lio-occitanie.fr/actualites/0-la-gratuite-a-lusage-de-12-a-26-ans-sur-les-trains-et-les-cars-lio/>

Crédit photos : Région Occitanie